

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	III
CHRONOLOGIE DU MANUEL PREUVES.....	V
INTRODUCTION	XI
SOMMAIRE	XV
TABLE DES MATIERES	XVII
ABREVIATIONS.....	XXV
GLOSSAIRE	XXXIII
FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ).....	XLVII
OBSERVATIONS GENERALES ET FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION.....	1
SECTION A. Nature et champ d'application de la Convention.....	1
A1 Origines et développement de la Convention	3
A1.1 Contexte.....	3
A1.2 État présent de la Convention.....	4
A2 Objectif de la Convention	4
A2.1 Améliorer le système des Commissions rogatoires.....	5
A2.2 Élargir les dispositifs pour l'obtention des preuves à l'étranger.....	6
A3 Structure fonctionnelle de la Convention : chapitre I et chapitre II.....	9
A3.1 Exclusion de l'application du chapitre II.....	10
A4 Caractère obligatoire / non obligatoire de la Convention	10
A4.1 Document préliminaire de 2008.....	11
A4.2 Analyse.....	15
A4.3 L'utilisation des lois de blocage pour contraindre à recourir à la Convention.....	16
A5 Suivi du fonctionnement pratique de la Convention.....	17
A5.1 Espace Preuves.....	17
A5.2 Rôle du Bureau Permanent.....	18
A5.3 Commission spéciale.....	18
A5.4 Résolution des divergences de vues.....	19
A6 Champ d'application de la Convention	20
A6.1 Entre les Parties contractantes.....	20
a. Généralités	20
b. Application dans les Parties adhérentes.....	21
c. Territoires d'outre-mer.....	22
A6.2 Entrée en vigueur.....	23

A6.3	« Matière civile ou commerciale »	24
a.	Généralités	24
b.	Catégories particulières	28
A6.4	« Actes d'instruction » et « autres actes judiciaires »	31
a.	Acte d'instruction destiné à réunir des preuves	31
(i)	Généralités	31
(ii)	« Actes d'instruction tendant à l'obtention de preuves » et actes d'instruction à caractère exploratoire (« <i>fishing expeditions</i> »)	33
(iii)	Mesures de conservation de preuves	35
b.	« Autres actes judiciaires »	36
(i)	Généralités	36
(ii)	Actes judiciaires expressément exclus du champ d'application	38
A6.5	« Procédure engagée ou future »	39
a.	Procédure	39
b.	Engagée ou future	40
(i)	Engagée	40
(ii)	Future	41
SECTION B.	Commissions rogatoires (« chapitre I »)	45
B1	Établissement des Commissions rogatoires	47
B1.1	Délivrance d'une Commission rogatoire	47
a.	Délivrance par une « autorité judiciaire »	47
(i)	Personnes privées (avocats compris)	48
(ii)	Tribunaux d'arbitrage	48
(iii)	Tribunaux administratifs	49
b.	Délivrance « conformément aux dispositions de [la législation] » de l'État requérant	51
B1.2	Contenu d'une Commission rogatoire	53
a.	Informations requises dans tous les cas	55
(i)	Autorité requérante	55
(ii)	Autorité requise	56
(iii)	Nom et adresse des parties à l'instance et de leurs représentants	56
(iv)	Nature et objet de l'instance	56
(v)	Actes d'instruction ou autres actes judiciaires à accomplir (art. 3(d))	58
b.	Informations requises dans certains cas	58
(i)	Nom et adresse des personnes à entendre	59

	(ii)	Les questions à poser aux personnes à entendre ou les faits sur lesquels elles doivent être entendues.....	61
	(iii)	Les documents ou autres objets à examiner.....	63
	(iv)	La demande de recevoir la déposition sous serment ou avec affirmation.....	65
	(v)	Les formes spéciales dont l'application est demandée.....	65
	c.	Informations sur les dispenses.....	66
	d.	Information concernant la présence des parties et de leurs représentants.....	66
B1.3		Forme d'une Commission rogatoire.....	67
	a.	Formulaire modèle.....	67
	b.	Commissions rogatoires électroniques.....	67
	c.	Pièces jointes.....	69
B1.4		Langue des Commissions rogatoires (traduction comprise).....	69
	a.	Règle de principe.....	70
	b.	Aménagements de la règle de principe.....	70
	(i)	Une Commission rogatoire peut être rédigée en anglais ou en français, à moins qu'une réserve ait été faite en vertu de l'article 33(1).....	70
	(ii)	Une Commission rogatoire doit être rédigée dans la langue de la partie du territoire de l'exécution si une déclaration a été faite en vertu de l'article 4(3) et si une réserve a été faite en vertu de l'article 33(1).....	71
	(iii)	Une Commission rogatoire peut être rédigée dans une autre langue si une déclaration a été faite à cet effet en vertu de l'article 4(4) ou si la loi ou la coutume interne de l'État requis le permet.....	72
	c.	Certification conforme des traductions.....	72
B1.5		Pas d'exigence de légalisation.....	73
B1.6		Nombre d'exemplaires.....	73
B1.7		Retrait d'une Commission rogatoire.....	74
B2		Transmission des Commissions rogatoires.....	75
B2.1		Voie de transmission principale.....	75
	a.	Transmission au sein de l'État requérant.....	75
	b.	Transmission au sein de l'État requis.....	76
B2.2		Voies de transmission dérogatoires.....	77
	a.	Dérogation par accord.....	77
	b.	Rapport avec des traités en vigueur ou futurs.....	78
	c.	Dérogation unilatérale.....	78
B2.3		Mode de transmission.....	79
B3		Réception des Commissions rogatoires.....	79

B3.1	Autorités centrales.....	79
a.	Fonctions des Autorités centrales.....	79
b.	Désignation des Autorités centrales.....	83
c.	Désignation d'autorités additionnelles.....	83
d.	Organisation des Autorités centrales.....	84
B3.2	Réception et contrôle des Commissions rogatoires.....	84
a.	Accusé de réception.....	84
b.	Contrôle des Commissions rogatoires.....	84
B4	Exécution des Commissions rogatoires.....	86
B4.1	Descriptif sommaire.....	86
B4.2	Obligation d'exécution.....	87
B4.3	Autorité requise.....	87
a.	Exécution par une « autorité judiciaire ».....	87
b.	Compétence pour l'exécution des Commissions rogatoires.....	88
B4.4	Formes.....	89
a.	Formes prévues par la loi de l'État requis.....	89
b.	Inexécution suivant les formes prévues par la loi de l'État requis.....	92
c.	Obligation de suivre des formes spéciales.....	93
d.	Exceptions à l'application de formes spéciales.....	95
(i)	Incompatible avec la loi de l'État requis.....	96
(ii)	Impossibilité d'exécution.....	97
B4.5	Contrainte.....	97
B4.6	Présence et participation à l'exécution.....	98
a.	Présence des parties et de leurs représentants (art. 7).....	98
b.	Présence de magistrats de l'autorité requérante (art. 8).....	101
c.	Présence et participation.....	102
d.	Frais.....	102
B4.7	Délai d'exécution.....	102
B4.8	Frais d'exécution.....	104
a.	Règle de principe.....	104
b.	Exceptions à la règle de principe.....	105
(i)	Indemnités payées aux experts et interprètes.....	106
(ii)	Frais résultant de l'application d'une forme spéciale.....	106
(iii)	Frais de traduction.....	106
(iv)	Habilitation d'une personne (<i>examiner</i>).....	107
(v)	Demande de remboursement pour des raisons de droit constitutionnel.....	107

B4.9	Dispenses ou interdictions de déposer.....	108
a.	Généralités	108
b.	Dispenses et interdictions établies par la loi de l'État requis	110
c.	Dispenses et interdictions établies par la loi de l'État requérant	110
d.	Dispenses et interdictions prévues par la loi d'un troisième État.....	112
B4.10	Dispositions pénales.....	112
B4.11	Recours contre l'exécution (l'inexécution).....	113
B4.12	Transmission des documents constatant l'exécution	113
B5	Refus d'exécution	115
B5.1	Commissions rogatoires non conformes et révision	116
B5.2	Autres motifs de refus acceptables.....	118
a.	L'exécution n'entre pas dans les attributions du pouvoir judiciaire	119
b.	Atteinte à la souveraineté ou à la sécurité.....	120
c.	Pre-trial discovery of documents	123
(i)	Qu'est-ce que la procédure de <i>pre-trial discovery</i> ?.....	124
(ii)	Objet réel de l'article 23.....	126
(iii)	L'article 23 ne s'applique qu'à la procédure de <i>pre-trial discovery of « documents »</i>	128
(iv)	Déclarations en vertu de l'article 23.....	128
(v)	Effet réciproque de la déclaration en vertu de l'article 23.....	132
B5.3	Exécution partielle.....	133
B5.4	Motifs de refus inacceptables.....	134
a.	Compétence de l'autorité requérante.....	134
b.	Non-reconnaissance des voies de droit de l'autorité requérante	134
c.	Ordre public.....	135
d.	Commissions rogatoires pesantes.....	136
e.	Non-reconnaissance d'un jugement ultérieur	136
f.	Absence de réciprocité	137
g.	Pertinence et admissibilité des preuves recherchées.....	137
h.	Authenticité d'une Commission rogatoire.....	138
i.	Échec d'un acte d'instruction en vertu du chapitre II	139
j.	Incompétence de l'autorité requise	139
k.	Utilisation des preuves à d'autres fins.....	139
B5.5	Justification d'un refus d'exécution.....	140

SECTION C. Consuls et commissaires (« chapitre II »)	141
C1 Introduction	143
C2 Exclusion du chapitre II.....	143
C2.1 Réserve en vertu de l'article 33.....	143
C2.2 Effet réciproque	144
C2.3 Retrait d'une réserve	144
C3 Recours à des consuls et commissaires	145
C3.1 Comment un consul est-il missionné ?	147
C3.2 Qui peut être désigné commissaire ?	147
C3.3 Comment un commissaire est-il désigné ?	148
C4 Autorisation de procéder à un acte d'instruction	148
C4.1 Quand une autorisation est-elle requise ?	148
C4.2 Qui doit demander une autorisation ?	149
C4.3 Qui délivre l'autorisation ?	149
C4.4 Conditions de l'autorisation	149
C5 L'acte d'instruction	150
C5.1 Notification au témoin	151
C5.2 Types d'actes d'instruction	151
C5.3 Formes	152
C5.4 Dépositions sous serment et avec affirmation	153
C5.5 Contrainte.....	153
C5.6 Présence, participation et représentation	154
C5.7 Frais	155
C5.8 Dispenses et interdictions de déposer.....	156
C5.9 Dispositions pénales.....	156
C5.10 Utilisation des technologies.....	156
C5.11 Bonnes pratiques.....	157
SECTION D. Relations avec d'autres traités et le droit interne	159
D1 Généralités	161
D2 Conventions de la HCCH.....	161
D2.1 Relations avec la Convention Procédure civile de 1954 et ses prédécesseurs.....	161
D2.2 Relations avec la Convention Notification.....	163
D2.3 Relations avec d'autres Conventions de la HCCH.....	165
D3 Accords additionnels.....	166
D4 Autres traités régissant l'obtention des preuves à l'Étranger	167
D5 Droit interne	172
D5.1 Droit interne régissant les actes d'instruction.....	172

D5.2	Droit interne régissant l'obtention des preuves à l'étranger.....	173
a.	État requis / État de l'exécution	173
b.	État requérant / État d'origine	174
D5.3	Droit interne régissant l'utilisation des preuves.....	175
ANNEXES	177
Annexe 1	Graphiques explicatifs	179
Annexe 2	Texte de la Convention	183
Annexe 3	Rapport explicatif sur la <i>Convention du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale</i> , établi par M. Philip W. Amram	195
Annexe 4	Formulaire modèle (avec instructions pour le compléter)	233
Annexe 5	Liste récapitulative pour l'établissement d'une Commission rogatoire.....	247
BIBLIOGRAPHIE	251
INDEX DES AFFAIRES CITÉES	259
INDEX DES MATIÈRES	269